

Un évènement entredeux

La grève de l'hiver 60 est un moment clé dans notre histoire politique, économique, sociale et culturelle. Elle marque la fin d'un certain monde « industrialisé » et une société où le tertiaire devient dominant mais connaît, parallèlement, une certaine prolétarianisation. Elle est un passage entre une Belgique unitaire et l'émergence du fait régional. Le vote de la Loi unique, le 13 janvier 1961, marque la fin du conflit. Le leader syndical, André Renard, à défaut de réformes de structure qu'il appelle de ses vœux depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, opte pour un programme de réformes politiques qui donnerait à la Wallonie, les moyens d'atteindre ses objectifs. L'impact sera durable. La revendication régionale marquera le mouvement syndical et le monde politique, et aboutira à l'évolution institutionnelle du pays. Elle marque aussi un changement dans les relations entre organisations ouvrières et annonce, à terme, les futurs fronts communs syndicaux, le rassemblement des progressistes et autres initiatives pluralistes de la société civile. Cela prendra du temps.

MARIE-THÉRÈSE COENEN

Du 20 décembre 1960 au 23 janvier 1961, la Belgique connaît un mouvement social d'une ampleur considérable dont le caractère quasi insurrectionnel a marqué les esprits. Pendant près de cinq semaines, les illuminations des villes furent réduites, l'électricité rationnée, les grands magasins et les administrations fermés. Les enseignants, les fonctionnaires, les cheminots, les tramotiers arrêtent le travail et sont rejoints par les mineurs, les métallurgistes, les ouvriers du textile et de l'alimentation... Le port d'Anvers est paralysé. Dans les foyers, les repas de fin d'année se feront à la chandelle par manque d'électricité. Toute la population revit les temps difficiles de la guerre. Cela marque.

Ces cinq semaines de grèves sont ponctuées de rassemblements, de manifestations quotidiennes parfois houleuses, de bagarres entre syndicalistes, entre grévistes et non-grévistes, entre manifestants et forces de l'ordre, qui tournent parfois à l'émeute. Les victimes sont nombreuses: quatre décès par balle ou des suites des coups reçus. Il y a aussi de nombreux blessés et des centaines d'arrestations. La guerre n'est pas très loin et les pratiques de la clandestinité et

de la résistance ne tardent pas à resurgir. Il y a des actes de sabotage contre des voies de chemin de fer, contre des pylônes pour protester contre l'occupation des centrales par l'armée ou la gendarmerie. La grève prend par certains côtés, des aspects de lutte anarcho-syndicaliste, qui ne laissent personne indifférent. On est pour la grève, ou contre. Les images de la destruction de la gare des Guillemins à Liège, du saccage des bus et des trams qui tentent de sortir sous escorte de la gendarmerie, de vitrines brisées, sont maintes fois diffusées et détournées à d'autres usages que la simple information journalistique. Elles serviront d'affiches pour la campagne électorale d'avril 1961, fixant ainsi dans la mémoire collective, des images de violence et de destruction. C'est aussi le discours des autorités. Elles vont réquisitionner les agents de l'État pour assurer la continuité du service public, menacer les enseignants qui ne reprennent pas le travail d'être suspendus de leur statut, interdire tout rassemblement de plus cinq personnes. La répression et les mesures de maintien de l'ordre sont dures. Le gouvernement Eyskens ne transige pas avec la sécurité publique. La reprise du travail le lundi 23 janvier sera bien souvent retardée par des actions menées pour libérer les détenus, faire lever les sanctions ou réintégrer les licenciés.

La grève de l'hiver 60 a très rapidement suscité des analyses. Pourquoi cette classe ouvrière supposée « amorphe », engloutie dans les délices de la société de consommation et de l'État providence, avait-elle renoué avec la révolte et la contestation, en partie hors du cadre syndical ? La grève venait contredire le diagnostic posé par Henri Janne (1960) : « Le grand public constitue une société de consommation dont le travail quotidien devient de moins en moins épuisant au point de vue physique et de moins en moins long en durée. Ce milieu social a une tendance incontestablement apolitique et, en gros, il accepte le *way of life* général de la société moderne. Les mythes de la "classe ouvrière" et de la "lutte des classes" avec tout leur appareil conceptuel et verbal deviennent de plus en plus étrangers, voire importuns, au travailleur moyen de ce milieu qui représente la forme dominante de l'avenir social. » Cette grève est sans nul doute comme le souligne, Bernard Francq (1991), « l'expression de la perte de centralité du mouvement ouvrier dans une société qui n'a plus d'industriel que le nom » (Francq et Leloup, 1999). Elle est la fin d'un mode d'action et d'une pratique ouvrière. Mais est-elle seulement cela ?

UN CONTEXTE FAIT D'INCERTITUDES

Le contexte a toute son importance. En 1958-1959, après quelques belles années de croissance économique, les indicateurs deviennent négatifs. Certains secteurs industriels ressentent davantage la récession. C'est le cas pour l'industrie textile, qui connaît des restructurations importantes et des pertes d'emplois. En 1951, la Belgique adhère à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Ceca). Les charbonnages, largement subventionnés par la Ceca et par l'État belge, ne sont plus rentables. Le gouvernement adopte, en 1959, un plan de restructuration du secteur charbonnier et programme la fermeture de nombreux puits. Le Borinage, principale région touchée, connaît

en février 1959, des mouvements de grève importants. Pendant les premiers mois de 1960, des grèves perlées se succèdent, qui sont autant de signes d'un malaise social latent.

En 1960, la Belgique émerge d'une dizaine d'année de tensions entre le pilier catholique, représentée par le PSC, et le monde laïque, défendu par le Parti libéral et le Parti socialiste belge. La signature du Pacte scolaire en 1958 permet de « tourner la page ». Les élections législatives de 1958 amène la constitution d'un gouvernement de droite, PSC-libéral, renvoyant le PSB dans l'opposition. L'Action commune socialiste rapproche la FGTB et le Parti tandis que le Mouvement ouvrier chrétien trouve ses relais auprès des parlementaires et ministres démocrates chrétiens. La « guerre scolaire » a resserré les liens, même si le discours de la CSC reste constant: elle est et reste indépendante. Ces liens privilégiés avec le PSC jouent dans l'option qu'elle prend d'amender la Loi unique. Il s'agit de changer ce qui est inacceptable, entre autres le contrôle accru des chômeurs et l'intégration de l'état de besoin et par la même occasion de sauver la coalition.

Tous les dix ans, la Belgique comme les autres États modernes, organise un recensement de sa population. Il est lancé en 1960. Dès le début, des bourgmestres flamands, de la périphérie bruxelloise d'abord et puis d'autres régions, boycottent le recensement et annoncent leur refus d'appliquer la loi tant que le volet linguistique sera présent. Ils restent traumatisés, à la suite du recensement de 1947, par le rattachement de trois communes, Ganshoren, Evere et Berchem-Sainte-Agathe, à l'agglomération bruxelloise. Cette francisation s'accélère aussi avec le mouvement migratoire des classes moyennes du centre urbain vers la périphérie bruxelloise. Confronté à cette fronde des bourgmestres flamands, le gouvernement Eyskens fait la promesse de régler le volet linguistique dans un sens favorable à la cause flamande, à savoir sa suppression. Les hommes politiques flamands, et sans doute aussi les forces sociales de Flandre, savent qu'ils engrangent là une victoire qui n'est pas seulement symbolique. Que la grève dans le nord du pays ait été circonscrite à Anvers et à Gand s'explique par ce contexte. Pourquoi faire tomber un gouvernement qui va dans le bon sens pour la Flandre ?

Enfin, exigée depuis la grève de 1936, confirmée dans le pacte social de 1944, la mission des interlocuteurs sociaux est de réguler les tensions sociales par la concertation et la négociation (Coenen ; Cassiers et Denayer, 2010). La signature de la Déclaration commune sur la productivité en 1954 confirme ce partenariat entre le patronat et les organisations ouvrières, pour autant que les fruits de la croissance soient redistribués équitablement entre les producteurs et les propriétaires des biens de production. Le 11 mai 1960, une nouvelle étape est franchie avec la signature du premier accord de programmation sociale interprofessionnel. Les syndicats obtiennent la création d'un comité national d'expansion économique pour piloter en quelque sorte le développement économique et des avancées sociales avec le double pécule de vacances et les allocations familiales étalées sur les années 1960, 1961 et 1962. En échange, les organisations syndicales s'engagent à « renoncer à toutes autres revendications ».

cations de nature sociale au niveau national et interprofessionnel » (Féaux, 1963). Tous n'acceptent pas de gaité de cœur cette clause. Au Comité national de la FGTB réuni pour entériner l'accord, certaines régionales s'abstiennent ou votent contre. La CGSP vote contre.

POURQUOI LA GRÈVE ?

Retraçons brièvement les faits. Le 30 juin 1960, le Congo acquiert son indépendance dans la précipitation et l'impréparation. Les chiffres les plus fantaisistes circulent sur la perte que subit la Belgique et l'impact sur son économie. Le Premier ministre Gaston Eyskens utilise ces circonstances pour déployer un plan de réformes administratives, économiques et sociales d'envergure (Dujardin et Dumoulin, 2010). Il annonce fin juillet la préparation projet de « loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier » qui fera « appel à tous et à toutes les classes sociales ». Ces mesures, qui couvrent des domaines aussi divers que le chômage, les pensions, les statuts des agents de l'État, la fiscalité, la réforme de l'assurance-maladie invalidité, le précompte professionnel, sont réunies en une Loi unique déposée le 4 novembre au Parlement. Longuement préparée au sein de la majorité, elle est le fruit de négociations entre les partenaires. Elle forme un tout non négociable sinon l'équilibre politique n'est plus garanti. Pour les libéraux, le précompte est assez difficile à accepter. Pour les syndicats, ce sont les mesures qui portent sur l'assurance chômage et l'assurance maladie-invalidité qui sont inacceptables. Les fonctionnaires voient leur statut remis en question. Ils le vivent comme une régression sociale. Dès novembre, le Parti socialiste se lance dans une « campagne vérité » avec des meetings qui rencontre un succès certain. Le Parti communiste appelle à la mobilisation générale contre la loi « inique » et trouve des relais dans les bastions industriels où ses militants s'activent. À ce titre, il exerce une influence certaine sur le déclenchement du conflit, mais cela ne suffit pas pour expliquer une grève de cette envergure (Deprez, 1963¹).

Les organisations syndicales analysent le texte et prennent position. Le premier mot d'ordre d'arrêt de travail et de marche sur Bruxelles est lancé. Ce sera le 15 décembre, jour du mariage du roi Baudouin. Cette journée d'action sera avancée au 14 décembre. Elle sera largement suivie. La CGSP appelle à la grève illimitée, pour le premier jour du début du débat parlementaire. Son objectif est clair : le retrait pur et simple de la loi.

Le débat au Parlement commence concrètement le 20 décembre. Il se prolongera jusqu'au 24 et sera ensuite suspendu pendant dix jours, le temps des fêtes. C'est manifestement une tactique politique de la majorité pour épuiser le mouvement social. Le débat parlementaire reprendra le 3 janvier. C'est le jour où le nombre de grévistes atteint le niveau le plus élevé. Dans un premier temps, l'opposition socialiste et communiste se traduira au Parlement par un activisme incessant pour bloquer l'examen du projet et obtenir son retrait.

¹ Dans ce travail très fouillé, l'auteur tente de réhabiliter la place et le rôle du Parti communiste dans le conflit.

Après le 3 janvier, certains parlementaires socialistes se disent ouverts à des concessions, à un compromis.

Certains syndicalistes soutiennent cette stratégie. Pour d'autres, l'action directe et la grève sont les seuls moyens aboutir au retrait pur et simple de la « loi de malheur ». Entre ces deux approches, il y a la question des doubles mandats, politique et syndical, qui n'a jamais été résolue, depuis la constitution de la FGTB en 1945. D'un côté, il y a Louis Major, (président de la FGTB et député) qui appuie sans réserve la motion de Dore Smet (Centrale de l'alimentation) qui propose la confiance à l'action parlementaire et l'attentisme. De l'autre, André Renard, favorable à l'indépendance syndicale par rapport au parti politique, dépose une motion qui envisage un projet de grève générale encadré par le mouvement syndical pour obtenir le retrait de la Loi unique. C'est la première motion qui passe. *In fine*, le Comité de la FGTB laisse la direction du mouvement aux responsables des fédérations régionales et des centrales.

La CSC refuse le principe de la grève générale et opte pour la négociation d'amendements au texte initial. Finalement, après quelques hésitations, le gouvernement accepte de modifier son texte, mais les négociations, qui se font dans la discrétion, durent.

Entretemps, la grève est devenue un fait. Elle était dans l'air du temps. Willy Thys (1991), jeune cheminot à la gare de La Louvière, se souvient : « Lorsque le piquet de grève est arrivé pour nous demander d'arrêter le travail, il n'a pas dû insister. Il y avait un climat, c'est évident. » Les métallurgistes et les mineurs des bassins wallons débrayent. Le port d'Anvers s'arrête. La CGSP a lancé le mot d'ordre de grève pour le 20 décembre.

LA GRÈVE DU SIÈCLE ?

Très vite, elle est identifiée comme étant la Grande Grève, s'inscrivant ainsi dans la lignée des émeutes de 1886 ! Ce mouvement social qui a rassemblé au moment le plus fort, le 3 janvier, de 340 000 à un million de grévistes selon les sources (ce qui est manifestement trop et trop peu d'après Valmy Féaux, 1963), est exceptionnel, mais lui accorder ce titre, est sans doute un raccourci de l'histoire, souligne Jean Puissant (1991). C'est certainement une des dernières grèves de ce type, mais d'autres luttes d'envergure ont émaillé ce XX^e siècle. Une comparaison avec la grande grève générale de juin 1936 permet de relativiser le caractère unique de la grève de l'hiver 60. Beaucoup distingue les deux conflits.

Le 2 juin 36, la grève démarre par un arrêt de travail au port d'Anvers. En une semaine, elle mobilisera plus de 500 000 travailleurs et travailleuses. Le journal *Le Peuple*, le 12 juin, annonce même 600 000 grévistes. Les deux syndicats se mettent d'accord pour déposer un même cahier de revendications et lancent le mot d'ordre de grève générale. Le gouvernement tripartite, nouvellement élu, sous la houlette de Paul Van Zeeland, invite à une Conférence nationale du travail représentants des syndicats et du patronat. Après deux

semaines de grèves, qui n'ont pas connu de véritables débordements si ce n'est quelques tentatives d'occupations d'usines et la réquisition de l'armée pour la surveillance des charbonnages et des centrales électriques, la Conférence nationale du travail entérine de grandes avancées sociales: fixation d'un salaire minimum garanti, loi cadre des quarante heures dans les entreprises insalubres, augmentation des allocations familiales, liberté syndicale et, surtout, ce qui sera retenu, comme l'acquis principal de cette grève, la première semaine de congés payés.

En décembre 1960, rien n'est pareil. La grève générale ne sera pas jamais déclarée. L'objectif du conflit est, dans un premier temps, le retrait pur et simple pour les uns, l'amendement pour les autres de la loi. La posture des acteurs de ce conflit est dictée par de multiples motivations qui se superposent et rendent la lecture de l'évènement complexe. La Belgique, après le 23 janvier 1961, ne sera plus celle d'avant 20 décembre 1960.

Tout d'abord, les organisations syndicales se divisent sur la stratégie à suivre selon l'appartenance aux piliers: les socialistes et communistes, d'un côté, les chrétiens de l'autre avec des exceptions selon les lieux, les entreprises et le moment. La grève s'inscrit aussi dans un contexte de tensions communautaires entre la Flandre et la Belgique « francophone », entre la Wallonie et l'État unitaire et dans une situation de mutations économiques marquée par une désindustrialisation au Sud créant un sentiment d'insécurité profond. La grève sera bien suivie en Wallonie, partiellement à Bruxelles et d'une moindre façon en Flandre, mais avec des exceptions importantes comme Anvers, Gand, qui vont mener la lutte dans un environnement hostile.

Mais la grève apporte aussi son lot d'innovations et de changements. Ce sont les secteurs industriels traditionnels qui mènent le combat: les mineurs, les métallurgistes. Mais pas seulement. Parce que la loi représente une véritable remise en question du statut public, les différents secteurs de la CGSP rejettent le plan d'austérité auquel ils seront soumis. La CGSP appelle à la grève générale pour le premier jour de discussion de la loi au Parlement. « Plus que n'importe quelle autre organisation syndicale, la CGSP peut s'enorgueillir d'avoir pris la tête d'un vaste mouvement, unique dans l'histoire du secteur public » (Demany, 1961). Son objectif est le retrait de la loi, purement et simplement. Les syndicats chrétiens des services publics sont sur la même longueur d'ondes. Le démarrage de la grève sera donc fortement influencé par l'arrêt quasi total de toute la fonction publique: les agents du port d'Anvers bloquent rapidement ce poumon économique de la Belgique, les cheminots suivent et avec eux tous les transports publics (traminots), les agents des administrations communales, des ministères, les enseignants suivent, les travailleurs du secteur du gaz, de l'électricité, de la RTT, etc. Le pays sera à l'arrêt, en partie aussi parce que les « services » collectifs ne sont plus assumés. Les employés suivent. La manifestation la plus impressionnante sera la fermeture des grands magasins dans bon nombre de villes. Les travailleurs du secteur tertiaire rejoignent l'action ouvrière.

Parce que la FGTB n'arrive pas à se mettre d'accord sur le mot d'ordre de grève générale, le 23 décembre, en Wallonie, les régionales de la FGTB

constituent sous la direction d'André Renard un Comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB (CCRW) pour prendre la direction effective de la grève. Il préfigure la future organisation confédérale. Au lendemain de la grève, la FGTB entre dans une période de turbulences dont elle sortira, après un temps de négociation et de conciliation, par une redéfinition de ses structures : le congrès de juin 1963 reconnaît la parité linguistique des instances et le droit de tendance. Ce protocole sera complété au congrès de 1968 par la reconnaissance des interrégionales (Neuville, Yerna, 1990).

La CSC ne sortira pas non plus indemne de ce long conflit. Dès le début du mouvement, des arrêts spontanés existent dans le chef des travailleurs des deux syndicats. Maurice Jaminon (1986), délégué à Cockerill à Seraing, témoigne de ce démarrage spontané : « Nous étions contre la Loi unique. Nous sommes partis en grève. » Mais la décision de la CSC d'accepter partiellement le texte et d'amender ce qui est jugé « imbuvable » avec le gouvernement Eyskens, suspend le mouvement et oblige les militants chrétiens, certains à contrecœur, à être en retrait du mouvement social qui se dessine et qui prend, jour après jour, de l'ampleur. C'est un soutien manifeste de la CSC au gouvernement, en tous cas à sa composante démocrate chrétienne, son allié politique « naturel ». La question linguistique n'est sans doute pas neutre dans cette stratégie de la négociation.

Mais il y a aussi une nouvelle donne. La CSC compte depuis 1960, 6 000 affiliés de plus que la FGTB. C'est le premier syndicat du pays. Dans les années cinquante, le mouvement syndical chrétien a testé sa force avec la revendication des cinq jours et la semaine de quarante-cinq heures. Ce combat qu'il a mené seul et qu'il a gagné en 1955 et 1956, lui donne des assises pour imposer une politique de négociation plutôt que l'action directe. L'accord interprofessionnel, signé en mai 1960, plaide aussi pour privilégier la négociation plutôt que l'affrontement. Pour les travailleurs, cela ne sera pas simple à gérer. Pour éviter d'être confrontés directement aux grévistes, les métallos chrétiens vont être reconnus en chômage technique. « Ce que j'ai retenu des grèves de 60, ce n'est pas tellement qu'elles ont été l'occasion de mettre en évidence la revendication syndicale des réformes de structure, mais bien l'opposition à laquelle elles donnèrent lieu au sein de la classe ouvrière. En effet, comme agent des services publics, c'est chez moi la dimension "services publics" du conflit qui l'a emporté : c'est-à-dire dans un premier temps, le refus des dispositions reprises dans la Loi unique et ensuite, l'opposition entre la CSC et la FGTB qui alla jusqu'à l'intimidation et même jusqu'aux coups lorsque, du côté CSC, on voulut reprendre le travail. Et cela, après qu'une négociation avait assuré aux personnes en place le maintien des droits acquis. » (Thys, 1991).

L'annonce de l'abandon de l'outil, dans la deuxième phase de la grève, a été également un moment de raidissement entre syndicalistes des deux bords. La leçon qui en émergera sera « plus jamais cela ! ». La force du mouvement ouvrier est dans son unité d'action et non dans sa division sur le terrain. Les rapprochements entre syndicalistes se feront autour du développement régional wallon et des réformes de structures avec des grands rassemblements

fin des années soixante et, début septante, avec la revendication d'initiatives industrielles publiques.

Du point de vue politique aussi, les signes de changement se manifestent. Le gouvernement de Gaston Eyskens, même s'il parvient à faire adopter la loi au Parlement et s'il tient la grève en échec, doit démissionner en mars 1961. Après les élections législatives de mars 1961, le Parti social-chrétien, qui reste la formation politique dominante sur l'échiquier belge, opte pour une alliance avec le Parti socialiste, privilégiant ainsi « durablement » une coalition de centre gauche. Cela facilite de fait le rapprochement entre les syndicats socialiste et chrétien et ouvre la voie à la concertation entre eux, à des fronts communs dans les entreprises ou au niveau d'une région et au rassemblement des progressistes.

La grève entérine aussi, pour le Mouvement ouvrier chrétien sa décléricalisation. La lettre pastorale du cardinal Van Roey du 23 décembre 1960 suscite la colère des dirigeants CSC. « Les grèves désordonnées et déraisonnables auxquels nous assistons à présent doivent être réprochées et condamnées par tous les honnêtes gens et tous ceux qui ont encore le sens de la justice et du bien commun. Les ouvriers, les employés et les fonctionnaires, en raison de leur dévouement à leur tâche journalière, méritent l'estime de tous. Ils ne sont évidemment pas partisans du désordre, ni de l'anarchie et ils ne peuvent se laisser entraîner par des fauteurs de troubles. Qu'ils prennent conscience de leurs devoirs et se mettent au travail sans tarder. Que les organisations professionnelles et les syndicats au lieu d'inciter ou de collaborer à la grève, ramènent leurs affiliés dans le droit chemin et à une meilleure compréhension de l'intérêt de tous. » L'initiative est particulièrement inopportune et tend accréditer la thèse que le syndicat chrétien reçoit ses directives de Malines, ce qui gêne le mouvement syndical (Neuville et Yerna, 1990). Le message des prêtres de Seraing lue et diffusé largement, à l'occasion de la célébration de Noël, est considéré par René Deprez (1963) comme un acte courageux, « qui impressionne non seulement les milieux chrétiens, mais tous les grévistes et une grande partie de l'opinion publique. Il témoigne dans un style très direct sa solidarité avec la juste cause des travailleurs en grève. C'est un vrai message de paix ».

L'APPORT DES FEMMES

Quel a été l'apport des femmes à ce mouvement? Cet aspect de la grève a jusqu'ici soulevé peu d'intérêt. Cette grève a-t-elle été une expérience utile dans la prise de conscience des travailleuses?

Traditionnellement, dans les luttes sociales, la participation des femmes se manifeste par l'organisation de soupes populaires et par des manifestations de ménagères. Ces dernières ont été immortalisées par Ivens et Storck dans leur film *Misère au Borinage*, « ce que femme veut Dieu le veut, autant la mort que la faim des enfants ». Pendant les grèves de l'hiver 60, les femmes des grévistes, les ménagères soutiennent la grève. « Elles apportent des vivres et de la soupe aux piquets. Dans certaines régions comme à Gilly, cette organisation est

parfaite, elles sont devenues des auxiliaires indispensables des piquets de grève. On les appelle les « Grèves Hôtesses » ». René Deprez (1963) signale qu'à l'appel de la Guilde des femmes coopératrices, « les femmes de plus en plus nombreuses se mettent au service des grévistes dans les cantines et dans les piquets de grève, faisant la ronde devant les gares et les bureaux de poste. Cette solidarité féminine totale est le meilleur garant du succès et de la ténacité du mouvement. »

Elles subiront aussi les foudres des forces de l'ordre. Le 27 décembre à Liège, le piquet de grève de la remise de la SNCB à Kimkempois est assuré par quatre-vingts femmes. La même action se déroule à Salzinne où les femmes empêchent tout accès à l'atelier de la SNCB. Le 28 décembre, la députée socialiste Alex Fontaine-Borguet est arrêtée devant la poste de Liège. Le 9 janvier, la gendarmerie repousse avec violence les piquets de grèves féminins à l'Atelier central des Bas-prés, à Namur. La répression d'un meeting à Gand, en janvier 1961, n'épargne pas les femmes présentes sur place. Les photos de presse de la grève montrent des assemblées où elles sont bien visibles. Comme fonctionnaires, enseignantes et employées de magasins, elles sont grévistes. Marcelle Hoens² témoigne de cet engagement pendant toute la durée de la grève.

Jeune employée à la société des Habitations bon marché de Herstal, socialiste évidemment, elle est syndiquée au Setca et est entraînée dans la grève. En 60, elle a vingt-deux ans et c'est son premier conflit. Dès le démarrage, tout le bureau s'arrête, elle compris. Son premier acte est de jeter des clous sur les rails, devant le dépôt de tramways de Herstal. Dès les premières heures, elle s'implique dans l'action et va là où on lui demande d'aller. Les tâches se répartissent. Des équipes se forment. Comme jeune fille, elle est embrigadée dans les groupes qui préparent les repas et organisent les distributions aux grévistes et à leur famille. La solidarité existe. Des femmes, des ménagères viennent donner des coups de main. Des fermiers apportent des marchandises. Mais il faut nettoyer

² Entretien avec l'auteure, le 8 octobre 2010.

Bibliographie

Cassiers I.,
Denayer L. (2010),
« Concertation sociale
et transformations
socioéconomiques
depuis 1944 », dans
Étienne Arcq, Michel
Capron, Évelyne
Léonard, Pierre Reman,
*Dynamiques de la
concertation sociale*,
Crisp.

Coenen M.-Th. (2010),
« Les fondements
historiques de la
concertation sociale »
dans Étienne Arcq,
Michel Capron, Évelyne
Léonard, Pierre Reman,
*Dynamiques de la
concertation sociale*,
Crisp.

Demany F. (1961),
Images d'une grève, un
document CGSP.

Deprez R. (1963),
*La grande grève
(décembre 1960-janvier
1961). Son origine, son
déroulement, ses leçons*,
éditions de la Fondation
J. Jacquemotte.

Dujardin V. (2010),
Dumoulin M., *L'union
fait-elle toujours la
force ?*, Le Cri édition
(*Nouvelle histoire de
Belgique 1950-1970*).

Féaux V. (1963),
« Cinq semaines de
lutte sociale. La grève
de l'hiver 1960-1961 »,
*Cahiers du Centre
national de sociologie
du travail*, édition de
l'Institut de sociologie,
ULB.

Francq B. (janvier 1991), « L'unité brisée : les figures du déclin du monde ouvrier » dans *Cahiers marxistes*, n° 177.

Francq B., Leloup X. (1999), « 1960-2000 : Du mouvement ouvrier au syndicalisme fragmenté » dans *L'ouvrier, l'usine et le syndicalisme wallons. Involutions et enjeux (1960-2000)*, Bernard Fusulier (dir.), Academia-Bruylant.

Jaminon M. (1986), *Série témoignage, entretien*, Carhop, Cellule mémoire ouvrière de Seraing.

Janne H. (juillet-décembre 1960), « Les classes sociales : l'approche marxiste et la notion sociologique d'out-groupe » dans *Les cahiers internationaux de sociologie*, vol. XXIX, cité par René Deprez, *La grande grève (décembre 1960-janvier 1961). Son origine, son déroulement, ses leçons*, éditions de la Fondation J. Jacquemotte, 1963.

Neuville J., Yerna J. (1990), *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, POL-HIS.

Puissant J. (janvier 1991), « 1960-1961, revisité », dans *Cahiers marxistes*, n° 177.

Thys W. (janvier 1991), « Les grèves de 60 » dans *Cahiers marxistes*, n° 177.

ces légumes, préparer ces repas, les descendre à La Populaire, distribuer les vivres et mêmes des vêtements. Elle travaille parfois même la nuit. Des piquets ? Personne n'aurait recommencé le travail. Au dépôt de trams, juste derrière son bureau, ce sont les gendarmes qui ont mis en route les premiers trams et ils ont été reçus par des clous.

Cinq semaines, c'est long. La grève est émaillée de grands rassemblements. Elle participe aux meetings à Herstal, à la salle La Ruche où les ouvrières de la FN sont bien présentes, mais elles ne sont pas encore organisées et ne mènent pas le combat. Marcelle Hoens descend régulièrement sur Liège avec ses collègues pour participer aux manifestations, pour écouter André Renard, place Saint-Paul. Elle est présente devant la gare de Guillemens. « C'était violent, mais la grève s'éternisait, les gens en avaient marre. Il n'y avait pas de mots d'ordre précis. La gendarmerie était très présente et ce n'était pas sans risque. Le nombre d'arrestations a été important. »

La grève de 60 n'a pas dérogé aux rôles traditionnels des femmes dans les luttes ouvrières, mais la présence importante de travailleuses grévistes, du secteur tertiaire change sans doute la donne. Comme notre témoin, elles vivent peut-être leur première expérience de lutte. Peut-on y voir un lien avec la décision adoptée, le 23 avril 1963, au congrès régional extraordinaire de la FGTB de Liège-Huy-Waremme, sous la houlette de son secrétaire, Jacques Yerna, de mettre en place une Commission régionale du travail des femmes ? S'y retrouvent Annie Massay, permanente du Setca, qui a mené la grève avec les vendeuses, des militantes de la CGSP, comme Jenny Denis (CGSP), des employées du syndicat, comme Maryse Perin et bien d'autres. Ce sera un foyer dynamique d'actions et de réflexions sur le travail des femmes et sur l'égalité entre les hommes et les femmes³. Pour les travailleuses, les grèves de 60 sont peut-être aussi un « entredeux ». ■

³ Ce point sera développé dans Marie-Thérèse Coenen, *Syndicalisme au féminin. II partie, 1944-1980*, Carhop, en préparation.